

AVIS DE MARCHE

1-NATURE DU MARCHE : Marché public de travaux

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

2-POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon
Accueil de l'Hôtel du Territoire
2 Place Monseigneur François MAURER - BP 4208
97 500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Téléphone : 05 08 41 01 02 Télécopieur : 05 08 41 22 97
Courriel : accueil@ct975.fr
Adresse Internet <http://www.spm-ct975.fr>
Adresse du profil d'acheteur (URL) : <http://www.achatpublic.com>

3-OBJET DU MARCHE

Objet du marché de substitution : Travaux de reprises du bardage, de la toiture et travaux divers du hangar sous douane à Miquelon

Type de marché de travaux : Exécution

Classification CPV Principal : 45260000-7

CPV secondaire: 45261213-0 Travaux de couverture métallique

CPV secondaire: 45262650-2 Travaux de bardage

Lieu d'exécution : Boulevard des Terre-Neuvas Commune de Miquelon-Langlade - 97 500 Saint-Pierre et Miquelon

L'avis implique : un marché public

4-CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Travaux de reprises du bardage, de la toiture et travaux divers du hangar sous douane à Miquelon

Nature et étendue des travaux :

Travaux de reprises du bardage, de la toiture et travaux divers du hangar sous douane à Miquelon

Décomposition en tranches :

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Acceptation des variantes : Non

Marchés à lots : Non

Période de préparation : 2 Mois

Délai d'exécution en 2 phases :

Phase 1 : Période de nettoyage, 30 jours (incluse dans la période de préparation)

Phase 2 : Période de travaux, 120 jours max

5-CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

- Modifications de détail au dossier de consultation

Le RPA se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation.

Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

- Cautionnement et garanties exigés :

* Retenue de garantie pouvant être remplacée par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire ;

- Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent :

Budget Collectivité Territoriale

- * Une avance sera accordée au titulaire selon les conditions fixées dans le cahier des charges ;
- * Les prix seront révisables ;
- * Les comptes seront réglés mensuellement sous la forme d'acomptes et d'un solde ;
- * Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;

- Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Nature de l'attributaire, le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;
- soit avec des prestataires groupés conjoints ou des prestataires groupés solidaires.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Le candidat remettant une candidature, pour un même marché, en tant que membre d'un ou plusieurs groupements pourra le faire à titre individuel.

6-CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat :

Formulaire DC1, lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants.

Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

*Les certificats fiscaux et sociaux

Situation juridique - références requises :

- * La forme juridique du candidat ;
- * En cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire ;
- * Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché
- * Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-1 à L.2141-6 du CCP seront exclus;
- * Les candidats entrant dans les cas des interdictions de soumissionner prévues aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du CCP pourront être exclus;

Capacité économique et financière - références requises :

- * Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles ;
 - * Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels par attestation conforme à l'arrêté du 5 janvier 2016 ;
- Le candidat peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

A - Expérience :

La présentation d'une liste des travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

B - Capacités professionnelles :

- * L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que celle du marché ;

La preuve de ces capacités peut être apportée par tout autre moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

C - Capacités techniques :

- * Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ;
 - * Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public ;
- Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un

groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (notamment en cas de sous-traitance). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités des opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ceux-ci.

Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve s'ils ont déjà été transmis au pouvoir adjudicateur lors d'une précédente consultation en 2024.

Marché non réservé.

7-CRITERES D'ATTRIBUTION

Les offres anormalement basses sont définies à l'article L.2152-5 du CCP. Elles seront traitées conformément aux articles R.2152-3 à R.2152-5 du CCP.

Les offres inappropriées, inacceptables et irrégulières sont définies aux articles L.2152-1 et L.2152-4 du CCP.

Après examen, les offres inappropriées seront éliminées conformément à l'article R.2152-1 du CCP.

Le RPA prévoit une négociation des offres. Toutefois, il se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Après examen, les offres inacceptables et irrégulières seront éliminées ou régularisées conformément aux articles R.2152-1 à R.2152-2 du CCP.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés comme suit :

Le prix des prestations : pondération sur 60

La note maximale (60) sera attribuée à l'offre la moins chère.

La notation des autres offres sera réalisée selon la formule :

Note = (60 x prix le plus bas / prix proposé par le candidat),

Le critère technique : pondération sur 20

La note de la valeur technique des prestations sera calculée comme suit :

Note sur 20

Apprécié au regard du mémoire justificatif et explicatif et de la manière suivante :

- Méthodes de tris des déchets : Compte pour 1 points
 - Planning d'intervention et note organisationnelle concernant le déroulement de l'opération : Compte pour 5 points
 - Nombre et qualité des intervenants **qui seront sur site** : Compte pour 5 points
- Les moyens matériels mobilisés pour la mise en œuvre des travaux : Compte pour 5 points
- Notices techniques des matériaux : Compte pour 4 points

Le délai d'exécution : pondération sur 20

La note du délai sera calculée comme suit :

Note sur 20.

La note maximale (20) sera attribuée au délai le plus court.

La notation des autres offres sera réalisée selon la formule :

Note = (20 x délai le plus court / délai proposé par le candidat),

8-PROCEDURES

Type de procédure : Procédure adaptée > 90 000€ définie aux articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du CCP.

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des offres à négocier : Non

Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 24 septembre 2024 à 16h00 (heure locale Saint-Pierre-et-Miquelon)

Délai minimum de validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

10-RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite en utilisant les fonctionnalité de la plate-forme de dématérialisation sous la référence attribuée au marché.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

DTAM975-REPRISE_HSD_Miquelon

- **Autres informations :**
 - Le retrait du dossier de consultation se fait de préférence par téléchargement sur le profil d'acheteur.
 - Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés ;
 - Unité monétaire utilisée, l'euro ;
 - Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions des articles R.2144-1 à R.2144-7 du CCP sont éliminées par la commission d'appel d'offres ;
 - * A titre indicatif, les travaux commenceront vers le mois de mai 2025 pour une durée maximale de 4 mois ;
 - Il ne s'agit pas d'un marché à caractère périodique ;
 - Le marché ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par des fonds communautaires ;
- **Modalités d'ouverture des offres**
 - L'ouverture des plis n'est pas publique.
- **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :**
 - Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de la candidature ;
- **Conditions de remise des offres ou des candidatures :**
 - L'heure de remise des candidatures et des offres est l'heure locale de l'adresse du pouvoir adjudicateur ;
 - Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou sur support matériel, par le maître d'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres. Les autres documents sont retournés au candidat sans être ouverts ;
 - Si plusieurs offres électroniques sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, l'offre rejetée est effacée des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été lue. Le candidat en est informé.
 - La copie de sauvegarde, prévue à l'article R.2132-11 du CCP, doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible "copie de sauvegarde" ;
 - Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur ne feront pas l'objet d'une réparation, le cas échéant, la copie de sauvegarde sera ouverte. Si cette dernière comportait elle aussi un programme informatique malveillant, les candidatures ou les offres seront réputées n'avoir jamais été reçues ;
 - Le mode de transmission des offres retenu est l'échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation. Cependant le pouvoir adjudicateur acceptera les offres transmises sous format papier ou sur un support physique électronique.

11 – Contenu du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- L'avis de marché envoyé à la publication,
- Les pièces du projet de marché, énumérées à l'article 12-2 ci-après, à compléter ;
- Le Cahier des Clauses administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Les pièces graphiques (Plans)
- Fiches techniques de l'existant
- La/Les pièce(s) non contractuelle(s) destinée(s) au jugement de l'offre ;

12 - Composition de l'offre à remettre par les candidats

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

12-1-Les documents explicatifs :

- Une note organisationnelle décrivant la méthodologie et le planning d'intervention, de l'entreprise ;
- Les différentes notices techniques, marques, types et marques des matériels demandés au CCTP;
 - Les certificats de conformité aux normes et marques de qualité étrangères les candidats fourniront tous les documents complémentaires permettant d'apprécier l'équivalence.
 - Les certificats originaux établis éventuellement dans une langue autre que le français devront être accompagnés de leur traduction en français.
- Une notice retraçant le Schéma d'Organisation de la Gestion des Déchets de chantier (**SOGED**), cette

- notice comprendra les dispositions prises par l'entreprise en matière de protection de l'environnement :
 - Les méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents déchets ;
 - Le centre de stockage vers lesquels seront acheminés les différents déchets ;
- Une description des moyens humains affectés spécifiquement au chantier y compris nombre, qualité, rôle et compétence des différents intervenants ;
- Une description des moyens matériels mobilisés pour la mise en œuvre des travaux.
- Les différentes notices techniques de matériaux et/ou matériels exigés au CCTP article 3-2.

12-2-Le projet de marchés comprenant :

- L'acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) habilité(s) de l'entreprise.
- Dans le cas d'un **groupement conjoint**, le candidat joindra l'annexe relative à la répartition et la valorisation des prestations entre les cotraitants ;
- En cas de recours à la sous-traitance, conformément aux articles L.2193-4, L.2193-5 et R.2193-1 du CCP, le candidat doit compléter cet acte d'engagement en l'accompagnant de formulaires DC4 complétés à raison d'un par sous-traitant. Ce formulaire est téléchargeable sur le site <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>. Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra également joindre les renseignements exigés par l'article R.2193-1 du CCP.
- L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue à l'article 5-2 du CCAP, ils doivent le préciser à l'article 4 de l'acte d'engagement.
- Le bordereau de prix unitaire

Les pièces non contractuelles destinées au jugement de l'offre :

- Le détail estimatif : cadre ci-joint à compléter. Seule la colonne quantité, qui est fournie à titre indicatif, peut être modifiée

13 - offres transmises sous format papier ou sur un support physique.

L'offre sera transmise sous pli cacheté :

L'**enveloppe** portera l'adresse et mentions suivantes :

Collectivité Territoriale de saint-Pierre-et-Miquelon
 Accueil de l'Hôtel du Territoire
 2 Place Monseigneur François Maurer
 BP 4208
 97 500 Saint-Pierre
 Offre pour : **Reprises bardage, toitures et travaux divers du hangar sous douane de Miquelon-Langlade**
 à Saint-Pierre et Miquelon
 Nom du candidat ou des membres du groupement candidat(*)
« NE PAS OUVRIR »

*En cas de groupement, l'identité du mandataire sera précisée.

dans un sous dossier :

Les documents explicatifs : voir 12-1

dans un autre sous dossier :

Le projet de marché : voir 12-2

* Dans l'hypothèse d'un envoi sur support physique électronique, les documents pour lesquels une signature est requise sont signés électroniquement selon les modalités de l'arrêté du 12 avril 2018. Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

* Les offres transmises par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation <http://www.achatpublic.com>, sous la référence publique «DTAM975-REPRISE_HSD_Miquelon», le seront suivant les modalités suivantes :

– La durée de la transmission de l'offre est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des

documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre ;

- Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus, ils ne seront pas renvoyés à leurs auteurs ;
- Les documents à fournir, conformément à l'article 11-1 et 11-2 ci-dessus, devront l'être sous forme de fichiers informatiques ;
- Seuls les formats de fichiers informatiques de types pdf, dxf, ppt, doc, xls, sxw, sxc, sxi, sxd, odt, ods, odp, odg seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites.

14 - PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon
Place du Lieutenant Colonel Pigeaud
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Téléphone : 05 08 41 10 30 Télécopieur : 05 08 41 27 12
Courriel : courrier@spm975.gouv.fr
Adresse internet URL : <http://saint-pierre-et-miquelon.tribunal-administratif.fr>

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

* Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) ;~RC* Référé Contractuel : 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché. Toutefois ce référé n'est pas possible en cas de publication d'un avis d'intention de conclure le marché au moins 11 jours avant sa signature (article L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du Code de Justice Administrative) ;~RC* Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative) ;~RC* Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

Organe chargé des procédures de médiation :

COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE MARCHÉS PUBLICS DE PARIS

Adresse : 5 Rue Leblanc 75911 PARIS Cedex 15
Tel : 01.82,52,42,67 – Fax:01,82,52,42,95
Courriel : ccira@paris-idf.gouv.fr

15 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 17/07/2024

16 - ADRESSES COMPLEMENTAIRES

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus et où les offres doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon
Accueil de l'Hôtel du Territoire
2 place Monseigneur François Maurer - BP 4208
97 500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Téléphone : 05 08 41 01 02 Télécopieur : 05 08 41 22 97
Courriel : accueil@ct975.fr

Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus et où les renseignements d'ordres technique peuvent être obtenus :

Direction des Territoires de l'Alimentation et de la Mer de Saint-Pierre-et-Miquelon
Boulevard Constant Colmay
97 500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Téléphone : 05 08 41 12 00 Télécopieur : 05 08 41 39 50
Courriel : dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr
ou sur le profil d'acheteur: <http://www.spm-ct975.fr/la-collectivite-territoriale/la-direction-generale-des-services-dgs/commande-publique/>